



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



## 5<sup>ème</sup> Comité de Pilotage pour l'Animation du site Natura 2000 Estérel (FR9301628) et le Porter à connaissance du DOCOB du site Natura 2000 du Val d'Argens bas (FR9301626) COMPTE RENDU

Mercredi 28 février 2018

Salon d'honneur - Palais des Sports J.F. Krakowsky - 83700 Saint-Raphaël

### ➤ Ouverture de la séance par Monsieur Nello BROGLIO, Vice-Président de la CAVEM délégué à l'Environnement et Président du Comité de Pilotage (COFIL) du site Natura 2000 de l'Estérel.

**Monsieur Nello BROGLIO** accueille les participants, les remercie de leur présence et excuse les personnes absentes en raison des importantes chutes de neiges impactant le Var et les Alpes-Maritimes. Il souligne que la CAVEM est très engagée pour réussir à concilier l'environnement, le développement économique et les risques naturels présents sur son territoire exceptionnel et qu'il convient de protéger. Il informe qu'un processus de mutualisation des services environnement de l'agglomération est en cours avec la prise en charge associée de la gestion des sites Natura 2000 liés au Massif de l'Estérel et à la Plaine de l'Argens. A ce titre, depuis ce mercredi matin 28 février 2018, l'animation du site Natura 2000 de l'Embouchure de l'Argens, gérée depuis 10 ans par la Ville de Fréjus, a été confiée à la CAVEM pour les 3 années à venir avec l'intégration de l'animateur du site, Kévin BERGERON, au sein de la Cellule Natura 2000 du Pôle E3D, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

**Monsieur BROGLIO** rappelle ensuite l'ordre du jour de la réunion :

- Historique de l'animation des sites Natura 2000 gérés par la CAVEM, puis désignation de la structure animatrice et du président, pour la période 2018-2021
- Bilan et perspectives
- Plan de financement proposé pour la convention 2018-2021

### ➤ Désignation du Président du COFIL et de la structure animatrice :

**Monsieur Gildas REYTER**, DDTM, rappelle que la CAVEM a été la structure animatrice du site Natura 2000 Estérel pendant 3 ans pour la deuxième période d'animation 2015-2018 et que la convention s'achevant fin avril 2018, il faut à présent procéder à une nouvelle désignation de la structure animatrice et du Président du COFIL pour la programmation 2018-2021.

Il rappelle aussi que, selon l'article R414-8-1 du code de l'environnement fixant le principe de désignation du Président du COFIL et de la structure animatrice, « les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000, désignent, pour une durée de 3 ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en œuvre et le Président du comité. »

Il remercie les élus pour leur présence et les invite dans un premier temps à désigner le Président du COFIL. Monsieur BROGLIO propose de renouveler sa candidature. Aucune autre candidature n'est recueillie.

**Monsieur REYTER** demande à l'ensemble des membres élus du COFIL s'il y a opposition ou abstention à cette unique candidature.

**Le comité de pilotage désigne à l'unanimité Monsieur BROGLIO pour la présidence du COFIL du site Natura 2000 Estérel pour la période 2018-2021.**

Dans un second temps, **Monsieur REYTER** invite les élus à désigner la nouvelle structure animatrice. Il mentionne que seule la CAVEM a proposé sa candidature pour continuer l'animation pendant les trois prochaines années.

Il demande à l'ensemble des membres élus du comité de pilotage s'il y a opposition ou abstention à cette unique candidature.

**Le comité de pilotage désigne à l'unanimité la CAVEM comme structure animatrice pour la période 2018-2021.**

**Monsieur BROGLIO** remercie les membres du COPIL pour leur confiance. Il indique que l'animation des sites Natura 2000 Estérel et Embouchure de l'Argens (pour lequel il est également chargé de la présidence du COPIL depuis le matin même) ainsi que le porter à connaissance du DOCOB du Val d'Argens bas, s'intègrent parfaitement dans les politiques menées par la CAVEM sur le territoire. Cette gestion globale des principaux sites Natura 2000 du territoire vient également appuyer le projet de labellisation du Massif de l'Estérel en tant que Grand Site de France. Cette démarche se réalise avec les communes de l'agglomération mais également avec les forces vives du massif sans lesquelles rien ne pourrait être fait.

➤ **Présentation du bilan et des perspectives ainsi que de la feuille de route de l'animateur définie lors de la réunion de cadrage préalable à l'animation du site (RCPA) du 23 novembre 2017 :**

**Cf. PPT en PJ**

Le bilan synthétique des actions réalisées et à venir pour le site Natura 2000 Estérel ainsi que pour le site Natura 2000 du Val d'Argens bas est présenté selon la nomenclature des catégories de missions de la DREAL :

- **M1 : Gestion et contractualisation : Contrats terrestres et marins, Charte de bonnes pratiques, Planification, Autres outils financiers, Chantiers en régie**  
> 87 % du temps de travail prévu dans la convention a été effectué au 23 février 2018.
- **M2 : Etudes d'incidences**  
> 121 % du temps de travail prévu dans la convention a été effectué car les demandes arrivent au fil de l'eau, sauf les manifestations sportives souvent reconduites annuellement.
- **M3 : Suivis scientifiques**  
> 85 % du temps de travail prévu dans la convention a été effectué
- **M4 : Sensibilisation, Communication**  
> 95 % du temps de travail prévu dans la convention a été effectué
- **M5 et M6 : Gouvernance, gestion financière, vie du réseau**  
> 97 % du temps de travail prévu dans la convention a été effectué

L'ensemble du temps de travail réalisé sur la mission Natura 2000 depuis le début de la convention en mai 2015 s'élève à 94 % du temps de travail prévu. L'équipe répond donc bien aux engagements pris avec une répartition équilibrée entre les différentes missions et entre les 3 animateurs : Audrey ALLEMAND, Fabien ROZEC et Nicolas THOMAS.

**Porter à connaissance du DOCOB du site Natura 2000 Val d'Argens partie basse :**

Le site Natura 2000 du Val d'Argens n'a pas encore de structure animatrice officielle. Depuis 2013, dans l'attente qu'une structure soit désignée pour l'animation de l'intégralité du site, le temps d'animation contractualisé pour la CAVEM intègre le Porter à connaissance du DOCOB du site jusqu'à la limite de la Plaine alluviale de l'Argens située à Vidauban. Le Syndicat Mixte de la Provence Verte s'occupe, quant à lui, de la partie amont du site depuis Vidauban.

**Délégation de l'animation Natura 2000 sur le rocher de Roquebrune à la CAVEM pour la période 2018-2021**

Le rocher de Roquebrune fait partie du site Natura 2000 « Plaine et Massifs des Maures » dont l'animation est assurée par le Syndicat Mixte du Massif des Maures. Il est également situé à proximité immédiate du site Natura 2000 du Val d'Argens et d'un point de vue écologique, la plupart des espèces du rocher sont en connexion avec l'Argens (habitats de vie, habitats de chasse, etc.). Au vu des enjeux biologiques, la CAVEM se propose d'assurer la gestion de ce secteur situé sur son territoire via une convention avec le Syndicat Mixte du Massif des Maures pour mettre en place une continuité de gestion entre les deux sites. Les services de l'Etat ont validé cette démarche ainsi que les présidents de chacune de ces structures. Cette délégation de gestion est donc présentée à titre d'information au présent COPIL et l'a été lors de celui des sites Natura 2000 de la plaine et du massif des Maures du mardi 6 février 2018.

## **Feuille de route et plan de financement pour la nouvelle programmation 2018-2021 :**

Les moyens humains dédiés à l'animation de l'Estérel et du Val d'Argens bas seront maintenus à 2 ETP. Toutefois, au vu des besoins à venir en matière d'accompagnement des travaux de mise en œuvre du PAPI (Plan d'Aménagement et de Protection contre les Inondations) et des projets de planification, le nombre de jours prévus dans la convention d'animation, dédiés au site du Val d'Argens bas, sera augmenté de 156 à 312 jours pour la nouvelle période d'animation 2018-2021. De plus, 30 jours de travail pour le Rocher de Roquebrune sont intégrés dans la mutualisation du réseau en M5 pour le Val d'Argens bas. Le temps de travail contractualisé pour l'Estérel sera ainsi légèrement réduit de 1 104 à 936 jours.

Ce temps de travail sera réparti sur 36 mois, du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2021, entre les 3 animateurs selon les différentes missions d'animation définies dans la nomenclature ci-dessus pour la mise en œuvre des mesures identifiées dans le DOCOB.

Le plan de financement proposé est le suivant : budget prévisionnel de 266 616 € sur 36 mois, dont 75 858 € seront financés par l'Etat, 49 451,52 € par la CAVEM et 141 306,48 € par le fond européen FEADER.

Il est important de faire ressortir que la gestion de ces sites Natura 2000 a bénéficié d'un financement à 100% lors de l'élaboration des DOCOB. Depuis leur mise en animation par la CAVEM en 2013, les subventions perçues sont stables car, en incluant le financement de la nouvelle convention jusqu'en 2021, le montant subventionné dans chacune des 3 conventions d'animation se situe entre 81 et 83 % du montant total co-financé par l'Etat et l'Europe, via le FEADER.

### **Bilan des missions réalisées et à venir :**

Les animateurs cherchent à mettre en place une gestion des sites basée sur les mesures et les enjeux prioritaires définis dans les DOCOB des sites qu'ils ont en charge. Pour cela, ils optimisent les outils disponibles et travaillent avec les partenaires et gestionnaires qui sont concernés.

#### **M1 : Gestion et contractualisation :**

La stratégie de gestion mise en place depuis 2013 sur les milieux marins et littoraux du site Natura 2000 Estérel est directement issue du DOCOB. Les secteurs prioritaires qui avaient été identifiés étaient la Baie d'Agay avec sa continuité sur le Dramont et le Cantonnement de pêche du Cap Roux.

Concernant les milieux marins, pendant la convention 2015-2018, la cellule d'animation a accompagné la Ville de Saint-Raphaël pour :

- > la mise en place des sites de plongée les plus sensibles du site Natura 2000 Estérel : 9 à l'Île d'Or et 4 au Cap Roux ; Action n°31 du DOCOB ; montant 40 000 €, projet financé par : l'Agence des Aires Marines Protégées (AFB à présent), le Département, la Région et l'Agence de l'Eau.
- > la conversion progressive du balisage règlementaire avec un séquençage annuel : mise en place de 2 contrats Natura 2000 Marins permettant d'équiper 35 bouées en ancrages écologiques en baie d'Agay (ZIEM entourant le récif-barrière à Posidonie, une partie des 300 mètres et des chenaux) et 4 au Cap Roux (bouées matérialisant les limites Est et Ouest du Cantonnement) ; Actions n°33 du DOCOB ; Montant : 67 400 € ; Projet co-financé entre la commune et l'Etat.

Afin de compléter la gestion mise en place pour les milieux marins entre le Dramont et le Cap Roux, la cellule d'animation a réalisé des chantiers de restauration d'habitats naturels littoraux, notamment via l'élimination des plantes exogènes (Action n°18 du DOCOB) telles que le Figuier de Barbarie et la Griffes de sorcière. Depuis 2014, plus de 5.5 ha ont été restaurés pour 16 tonnes éliminées sur le Cap Dramont et l'Île des Vieilles. C'est une action qui est mise en œuvre par des voies multiples : chantiers en régie avec la Cellule d'appui du Service Biodiversité de la CAVEM, chantiers avec des jeunes la Police Judiciaire de la Jeunesse et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. De plus, la cellule d'animation a accompagné le bureau d'étude de l'ONF dans le cadrage environnemental des travaux de compensation mis en place par le Ministère de la Défense sur le Sémaphore du Dramont permettant d'étendre l'action d'élimination des Figuiers de Barbarie et des Griffes de sorcières présents sur le secteur. Ces actions cumulées ont permis d'éliminer une grande partie de ces espèces sur la zone du Dramont. Par ailleurs, il est prévu d'effectuer une veille des stations traitées dans les années à venir ainsi que d'autres interventions pour éliminer les repousses qui ne manqueront pas de se développer.

La cellule d'animation accompagne également d'autres partenaires et projets de territoire importants pour les sites Natura 2000 de l'Estérel et du Val d'Argens, notamment :

- Le SIPME (Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel), avec le lancement de la démarche de projet d'Opération Grand Site : participation aux ateliers de travail (VTT, randonnée...), sensibilisation des animateurs forestiers, relecture de la note argumentaire transmise aux services de l'Etat...

**Madame Fanny ROUX**, chef de projet au SIPME, indique que le projet est issu de la Charte Forestière de l'Estérel et que le label Grand Site de France est réservé aux sites classés tels que le Massif de l'Estérel. Son objectif est de mettre en place une gestion concrète intégrée dans une vision globale du territoire afin de trouver un équilibre entre l'accueil du public et la préservation des espaces naturels. Le dossier de candidature finalisé devrait être déposé dans les prochains mois. Parallèlement, d'autres opérations, prévues dans le plan d'actions de la Charte forestière, sont en cours de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne l'étude de fréquentation presque achevée, le lancement d'un Plan Paysage et d'un Schéma d'Accueil du Public et la réhabilitation de la Maison Forestière du Malpey. Ces actions seront intégrées dans le Projet Grand Site qui doit être le réceptacle de toutes les actions effectuées sur le territoire pour le mettre en valeur et le protéger.

**Monsieur BROGLIO** précise qu'en effet, les projets les plus importants, tels que la création de la Maison de l'Estérel, la réhabilitation de la Maison Forestière de Malpey, n'ont pas attendu la labélisation pour être mis en œuvre. En effet, le projet de Grand Site doit être à la hauteur de la grande qualité du territoire.

- Le CEN PACA (Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence) est également un partenaire important de l'équipe d'animation. Il est gestionnaire d'une propriété privée de 150 ha au Bombardier abritant une grande richesse naturelle aux portes de l'urbanisation sur laquelle l'équipe Natura 2000 développe des actions de gestion : canalisation de la fréquentation, suivi scientifique d'un noyau de Tortue d'Hermann, panneau d'information, sensibilisation...
- Le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) pour la gestion de la Plaine et du fleuve de l'Argens, en charge notamment du PAPI (Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations) « Argens et côtiers de l'Estérel ». Un travail est produit sur l'accompagnement de ce projet d'aménagement mais également sur des projets de renaturation de berges (plantation de strate arbustive pour protection des crues successives) mais également dans le but de réhabiliter les continuités écologiques de la ripisylve sur la Basse Vallée de l'Argens.
- Le Cantonnement de Pêche du Cap Roux : outre les actions préalablement citées, une association a été créée le 2 février 2016 « l'Association du Cantonnement de Pêche du Cap Roux » (ACPCR). Monsieur Christian DECUGIS, en est le Président. Il précise que la Prud'homie de Pêche de Saint-Raphaël est gestionnaire du Cantonnement mais que l'association a été créée pour pouvoir répondre à des appels à projet et trouver des fonds afin d'améliorer la gestion en menant des études et des actions complémentaires sur cette zone exceptionnelle du site Natura 2000 qui est un peu le cœur marin du site Natura 2000 Estérel. Il espère ainsi pouvoir continuer à travailler avec la Ville de Saint-Raphaël et la Cellule Natura 2000. La CAVEM devrait intégrer l'association dans l'année en tant que membre du bureau.

Le dernier pan de cette catégorie de mission est le suivi des projets de planification qui demande beaucoup d'investissement, pour la cellule d'animation, notamment sur le site du Val d'Argens :

- Structuration de la trame verte et bleue du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) en régie avec les différents services urbanismes des villes de l'agglomération.
- Accompagnement et suivi du PAPI de l'Argens qui à l'avenir va demander encore plus de temps de travail étant donné qu'il va rentrer dans sa phase de mise en œuvre.
- Projets sur la plaine agricole : Remembrement foncier, développement d'un circuit agrotouristique.

#### **M2 : Etudes d'incidences :**

- 22 projets de manifestations sportives. Beaucoup sont récurrentes annuellement et les organisateurs sont très favorables aux échanges mis en œuvre.
- 21 projets de travaux et d'aménagements de nature diverse. Il peut s'agir aussi bien de projets touchant les milieux marins ou d'autres concernant les infrastructures routières comme la réhabilitation du viaduc du Reyran. Par exemple, un travail engagé sur l'action 43 du PAPI concerne la création de deux ouvrages écrêteurs de crue sur le bassin versant de la Garonne. La mission consiste en un accompagnement du Service Hydraulique et Cours d'eaux de la CAVEM dès le démarrage du projet, la participation aux groupes de travail, l'appui technique et le cadrage environnemental du bureau d'études basé sur la réalisation d'une campagne de terrain.

Un important travail de cadrage et d'accompagnement des porteurs de projet est effectué par les animateurs Natura 2000, le plus en amont possible et tout au long de chaque projet.

### **M3 : Suivis scientifiques :**

- **Suivi « chauves-souris »** axé principalement sur le suivi de la colonie de reproduction du Murin de Bechstein de Malpasset, découverte lors des inventaires du Document d'Objectifs en 2009 (action n°28 du DOCOB). Les effectifs sont stables, voire en augmentation chaque année. Cette colonie a été intégrée au Plan Régional d'Actions Chiroptères, cadré par le Groupe Chiroptères de Provence (GCP), dans le cadre duquel, depuis 2013, la cellule Natura 2000 et le service environnement de Fréjus sont co-référents pour le suivi de la colonie.  
Toutefois, en 2016, les études environnementales réalisées par le bureau d'étude Naturalia dans le cadre du projet de la société VINCI pour la réhabilitation du viaduc de l'autoroute A8 du Reyran ont fait émerger un très fort enjeu chiroptérologique. En effet, près de 300 individus ont été dénombrés sous le pont, dont la présence d'une nouvelle colonie de reproduction de 80 individus de Murin de Bechstein. Ceci fait monter le nombre total d'individus de cette espèce sur le secteur à plus de 140 individus. Elle devient ainsi la plus importante colonie connue en France métropolitaine car la seule autre colonie connue de cette taille se trouve en Corse portant son enjeu à un niveau national. Les porteurs du projet ont échangé avec la cellule d'animation et le GCP dès l'automne 2017. Ainsi les enjeux de conservation ont bien été identifiés et les études et dossiers environnementaux vont permettre de réaliser les travaux les moins impactants pour les espèces. De plus, les mesures compensatoires qui sont proposées pourraient permettre une mise en sécurité des entrées du gîte de la colonie de Malpasset actuellement très accessible et donc très fragile.  
Au niveau du suivi plus global des chauves-souris, l'équipe d'animation souhaite, dans la convention 2018-2021, améliorer les connaissances existantes. Elle projette, d'une part, de profiter des sorties terrain effectuées par chaque animateur afin de trouver des nouveaux gîtes (notamment sur le Val d'Argens lors de l'accompagnement des travaux en ripisylve, ou sur ceux des pistes DFCl) et, d'autre part, de développer le suivi mis en place avec Vigie Chiro par l'augmentation du nombre de mailles étudiées. Pour cela, elle propose notamment d'intégrer des mailles de suivi sur le Val d'Argens et le Rocher de Roquebrune, ce qui permettrait de capitaliser plus de données et d'améliorer la gestion des milieux ensuite.
- **Suivi Tortue d'Hermann (TH)** mis en place en 2014 avec l'accompagnement scientifique de la SOPTOM (Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leur Milieux) et du CEN PACA (action n°29 du DOCOB). Deux secteurs ont été expertisés par le biais de campagnes de capture-marquage-recapture et de suivi télémétrique : sur le Bombardier (domaine privé de 150 ha) et le Castelli (en forêt domaniale sur 200 ha). Deux publications sont en cours dont un article en collaboration avec la SOPTOM, le CNRS et l'EPHE, sur la méthodologie d'utilisation du chien dans la recherche des TH et un article avec la SOPTOM, destiné à la Société Herpétologique de France (SHF), sur les domaines vitaux des TH. L'ensemble du travail engagé sur cette espèce permet d'être aujourd'hui membre du comité de pilotage du PNA TH (Plan National d'Actions), d'être référent auprès du réseau des animateurs Natura 2000 varois et de pouvoir organiser des journées de sensibilisation auprès des scolaires, du grand public et des professionnels.  
Concernant les résultats obtenus : 253 pointages d'individus ont pu être répertoriés depuis le début des études en 2013, 174 tortues ont été marquées dont 110 sur le Bombardier et 64 sur le Castelli. Toutefois, la taille des populations de ces noyaux n'est pas encore déterminable car le taux de recapture est inférieur à 25%, ce qui indique que la taille effective des populations est bien plus importante. Il est intéressant de noter que dans la méthodologie utilisée, ¾ des individus ont été trouvés grâce au chien. Enfin, les études ont permis également de montrer que les noyaux de populations sont viables et dynamiques avec une bonne représentation des catégories d'âges et un sex-ratio mâles/femelles équilibré.  
Dans la prochaine convention, il est prévu d'expertiser le secteur du Lac des Prisons (hors zone de présence dans le PNA) car un individu a été contacté récemment. Il conviendra de définir s'il s'agit d'un relâcher ou d'une présence naturelle.  
Pour information, un individu mort a été trouvé, suite au feu de 2017, au sein la ripisylve du Reyran, au niveau de la compostière. Cette prospection avait été menée conjointement avec le CEN et la SOPTOM, dans le cadre d'un protocole de recherche post-incendie.
- **Suivi Cistude d'Europe** initié en 2017, avec l'accompagnement scientifique du CEN PACA et de la SOPTOM (action n°29 du DOCOB). Sur les 4 noyaux existants, la cellule a commencé par celui des plans d'eau du Castelli via la méthode CMR (capture-marquage-recapture). 2017 était une année de test afin de valider le protocole qui a été confirmé par les résultats obtenus : pour 3 jours de capture, 27 Cistudes ont été capturées.  
Il y a également 7 tortues exotiques (Tortue de Floride notamment) qui ont été récupérées car elles peuvent rentrer en compétition avec la Cistude sur les ressources alimentaires et les places d'ensoleillement. Elles ont été confiées à une structure spécialisée, le nouveau village des Tortues de Carnoules.  
En 2018, le suivi réel va démarrer avec le marquage des cistudes capturées et plus de sessions de captures.

#### **M4 : Communication, sensibilisation :**

Comme pour les autres catégories de missions, les animateurs cherchent également à suivre les orientations définies dans les DOCOB pour la sensibilisation et la communication (actions 1 à 11 du DOCOB Estérel notamment) :

- Patrouilles nautiques effectuées avec le Service Environnement de Saint-Raphaël, mais également avec l'association ADEE dans le cadre de leur campagne Eco-gestes : **20 bateaux sensibilisés par sortie**
- Par le biais des études d'incidences avec la proposition systématique de signature de la charte Natura 2000 aux porteurs de manifestations sportives et mise à dispositions des outils de communication Natura 2000
- Sensibilisation des scolaires /professionnels/grand public : **500 personnes/an**, dont la Fête de la Nature et la Nuit Internationale de la Chauve-souris : **200 personnes/an**
- Planète CAVEM 2016/17 : **2200 participants**
- Site internet : **10 600 visites pour 30 000 pages vues**
- Film Natura 2000 Estérel : **2150 vues sur Youtube**
- Plaquettes d'information, banderoles, flammes
- Articles dans les médias locaux (Var Matin, VEM Info...)

Au vu des animations déjà mises en place auprès des scolaires et de la demande croissante des écoles du territoire, la cellule a initié un travail avec l'éducation nationale afin de pouvoir obtenir un agrément en tant qu'accompagnant scientifique. Un projet pilote avec l'école des Chênes à Fréjus est en cours auprès de 6 classes de cycle 2 (CP-CE2) sur la thématique des animaux de la mare et 5 classes de cycle 3 (CM1-CM2) sur la thématique Tortue d'Hermann.

Enfin, en 2018, la cellule d'animation participera à nouveau :

- à la Fête de la Nature le samedi 26 mai (balade nature au Cap Dramont le matin et balade en canoë dans l'Argens l'après-midi)
- à la Nuit Internationale de la Chauve-souris le 31 juillet à Roquebrune-sur-Argens et le 1<sup>er</sup> août à Saint-Raphaël

#### **M5-M6 : Gouvernance, gestion financière, vie du réseau :**

Ces catégories de missions incluent du temps de travail chronophage mais incontournable.

Elles concernent notamment l'organisation des COPIL, des réunions de cadrages avec les services de l'Etat et des groupes de travail.

Une partie très prenante concerne l'ingénierie financière et administrative relative à la subvention car cela comprend la création et la mise à jour d'un outil de suivi du temps de travail des animateurs avec des tableaux de bords et l'archivage de nombreux justificatifs à fournir.

Ensuite, ces catégories incluent la mutualisation avec les autres sites Natura 2000, essentiellement varois, mais aussi régionaux ainsi que la participation à diverses réunions d'échanges.

Concernant la nouvelle convention 2018-2021, il est prévu d'effectuer la mise à jour de l'arrêté préfectoral de composition du COPIL Estérel et d'élaborer la convention de délégation de gestion pour le Rocher de Roquebrune.

#### ✦ **Questions diverses**

##### **Signalement de gîte à chauves-souris :**

**Monsieur Jacques POUJOL**, demande si les animateurs ont connaissance de gîtes à chiroptères près du Bombardier.

**Madame Audrey ALLEMAND** répond qu'ils n'en ont pas eu connaissance jusqu'à présent mais que s'il leur donne l'emplacement, ils pourront se rendre sur place. Elle indique à l'assemblée que ce type de donnée sur les espèces est très intéressante à leur faire remonter.

##### **Communication pour l'OGS :**

**Madame Katia LAGARDE**, représentante du Syndicat des Propriétaires Forestiers, demande qu'il y ait une communication d'effectuée sur l'Opération Grand Site auprès des propriétaires privés qui ne sont pas informés et qui sont actuellement inquiets des répercussions du projet sur leur terrains car ils ont entendu différentes rumeurs infondées et seul un échange clair pourrait les rassurer.

**Monsieur Nello BROGLIO**, également président du SIPME, indique que la logique appliquée à la gestion des feux qui n'ont pas de frontières et où toutes les forêts sont concernées, privée, communale, domaniale, départementale, peut être également appliquée à la protection des sites naturels. Ainsi, les maires ont pris en effet la décision de protéger le

territoire de leur commune mais il s'agit du territoire déjà classé. Le rôle des élus et des gestionnaires est de mettre à la disposition, d'abord des habitants, mais également des visiteurs, des moyens d'information afin qu'ils sachent ce qu'ils doivent faire dans le respect des sites et de la propriété privée car lorsqu'il y a un problème, c'est le propriétaire privé qui est responsable.

**Madame Fanny ROUX**, animatrice de la Charte forestière au SIPME, ajoute qu'ils ne pourront effectuer de communication de grande ampleur sur le Grand Site, que lorsque le projet aura été accepté comme Opération Grand Site et qu'il aura obtenu la validation du Ministère de l'Environnement.

**Monsieur Jean-Pierre JOURTEAU**, directeur du SIPME, ajoute que si pour l'instant l'attention a été focalisée par le lancement de l'OGS, d'autres actions de la Charte Forestière sont en cours de mise en œuvre et qu'ils ne manqueront pas de revenir prochainement vers les propriétaires forestiers à ce sujet.

#### ***Carrière de Boson :***

**Monsieur Marcel BARBERO**, rapporteur scientifique du site pour sa partie terrestre, souhaite soulever le problème du comblement des mines de Boson par son propriétaire sans qu'il n'ait reçu aucune autorisation. De plus, il invite le SIPME à intégrer plus de détails sur la richesse géologique de l'Estérel mais il est tout à fait favorable au projet d'OGS qui va dans le sens de la protection des milieux naturels et aussi dans le sens du développement durable du territoire, en apportant une dimension économique à la gestion du territoire.

#### ***Prolifération des cormorans sur les étangs de Villepey***

**Monsieur Robert DANCETTE**, président de l'association agréée de pêche et des milieux aquatiques « la Gaule de l'Estérel », signale que cette prolifération porte préjudice aux pêcheurs des étangs étant donné que cela enlève 100 à 150 kg de poissons chaque jour. Il demande ce qui pourrait être fait pour réguler l'espèce sur le site, notamment poser la question soit de l'effarouchement, soit de la destruction des nids ou des œufs. L'effarouchement n'est pas une solution car cela déportera la population sur d'autres secteurs. Il souhaiterait qu'une étude soit portée pour définir cet impact sur les autres espèces et le milieu car il pense que cela peut créer des déséquilibres dans les écosystèmes.

**Monsieur Kévin BERGERON** indique que le Cormoran est une espèce protégée qui nécessite de monter un dossier de demande de dérogation « espèce protégée » auprès du Préfet pour toute action de régulation ou destruction et qu'il est nécessaire que le besoin concerne en premier lieu la protection du milieu naturel, surtout en site protégé. Il est toujours possible de déposer un dossier mais il ne pense pas que cela aboutisse.

**Monsieur Fabien ROZEC** indique que cette question sera remontée aux services de l'Etat ou à la Ligue de Protection des Oiseaux afin de connaître les solutions existantes et la meilleure marche à suivre.

**Monsieur Gildas REYTER** indique qu'il n'a pas la réponse à cette question mais qu'il peut se rapprocher de ses collègues de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)

#### **Autres éléments apportés :**

- Les pêcheurs sont habilités à retirer 90 cormorans par an dans les sites Natura 2000.
- La population actuelle sur les étangs de Villepey se porte à 206 individus actuellement.
- Un cormoran mange 600g de poisson par jour, soit  $206 \times 600 = 123\ 600 \text{ g} = 123,6 \text{ kg/jour}$  de prélevés
- Il y a un pêcheur professionnel qui pêche sur les étangs et pourrait déjà indiquer s'il constate une diminution sensible de ses prises ou non.

**Monsieur Nello BROGLIO**, en tant que Président du COPIL, remercie l'assemblée pour sa participation et l'équipe Natura 2000 du Pôle E3D pour le travail effectué, puis lève la séance.

**Sites Natura 2000 de l'Estérel et Val d'Argens bas**  
**5<sup>e</sup> COPIL d'animation du 28 février 2018**  
**Liste des participants**

### Rapporteurs scientifiques

1. **BARBERO Marcel**, Rapporteur scientifique terrestre du site Natura 2000 Estérel, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Excusée :

**BELLAN-SANTINI Denise**, Rapporteur scientifique mer du site Natura 2000 Estérel, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

### Services de l'Etat et établissements publics de l'Etat

2. **RENAUD-BEZOT Philippe**, Responsable de l'Unité Territoriale Grand Estérel, Agence interdépartementale Alpes-Maritimes / Var, Office National des Forêts
3. **REYTER Gildas**, Responsable de la mission défrichement et du bureau biodiversité, Direction départementale des territoires et de la mer du Var
4. **THOLLON Stéphane**, Natura 2000, Direction départementale des territoires et de la mer du Var
5. **VASCHETTI Céline**, Préfecture maritime, représentant de la Préfet maritime de la Méditerranée

Excusés :

**BRACH-PAPA Christophe**, IFREMER Méditerranée

**GENDRE Martine**, chargée de mission Natura 2000 sites Mer et Var, DREAL PACA

**RUNDE-CARIOU Sandra**, Chargée de mission pour le suivi des Aires Marines Protégées PACA Est, Agence Française de Biodiversité

**SECONDI Stéphan**, Direction de la Mer et du Littoral du Var

### Collectivité & Intercommunalité

6. **ALLEMAND Audrey**, Co-animatrice des sites Natura 2000 « Estérel et Val d'Argens Bas », cellule d'animation Natura 2000, Pôle Environnement Développement Durable et Démoustication, CAVEM
7. **BERBESQUE Julie**, secrétaire du Pôle Environnement Développement Durable et Démoustication, CAVEM
8. **BERGERON Kevin**, animateur du site Natura 2000 « Embouchure de l'Argens », Service Environnement et Développement Durable, Mairie de Fréjus
9. **BROGLIO Nello**, Président du Comité de Pilotage du Natura 2000 Estérel, Vice-Président délégué à l'environnement, CAVEM
10. **CHABERT Maurice**, Adjoint au Maire de Saint-Raphaël délégué à l'Environnement, à la Mer et à la Forêt, Ville de Saint-Raphaël
11. **DECARD Guillaume**, Représentant du Président du Conseil Départemental du Var
12. **FERRERO Frédéric**, Directeur du Pôle Environnement Développement Durable et Démoustication, CAVEM
13. **GIULI Mathieu**, Référent mer, Service Cadre de Vie, Ville de Saint-Raphaël
14. **JACOB Yves**, Directeur du Service Environnement et Développement Durable, Mairie de Fréjus
15. **JOURTEAU Jean-Pierre**, Directeur du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel
16. **LOEUILLARD Jean-Louis**, Direction de l'environnement, Conseil Départemental du Var
17. **ROUX Fanny**, Animatrice Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFT), Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel
18. **ROZEC Fabien**, Co-animateur des sites Natura 2000 « Estérel et Val d'Argens Bas », cellule d'animation Natura 2000, Pôle Environnement Développement Durable et Démoustication, CAVEM
19. **SOLER Emmanuel**, Responsable du Service Politique de la Ville, CAVEM
20. **THOMAS Nicolas**, Co-animateur des sites Natura 2000 « Estérel et Val d'Argens Bas », cellule d'animation Natura 2000, Pôle Environnement Développement Durable et Démoustication, CAVEM

Excusés :

**MUSELIER Renaud**, Président Conseil Régional Paca

**RACHELINE David**, Maire de Fréjus

**ROMBAUT Dominique**, Animatrice des sites Natura 2000 « Sources et tufs du Haut Var et Val d'Argens Haut », Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte

**TERRIN Eléonore**, animatrice du site Natura 2000 « Plaine et Massif des Maures », Syndicat Mixte du Massif des Maures

**TREMEREL Liliane**, Représentante élue de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Les Adrets-Fréjus, Adjointe au Maire des Adrets de l'Estérel

## Représentants des chambres consulaires et des socioprofessionnels

21. **MARTINS Patrick**, Premier Prud'homme de Pêche de Saint-Raphaël, pêcheur professionnel représentant de Monsieur MORERA, Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et Elevages Marins du Var
22. **ORSI Frédéric**, Prud'homme de Pêche de Saint-Raphaël, pêcheur professionnel

Excusés :

**BACCINO Alain**, Président de la Chambre d'Agriculture du Var  
**COURVOISIER Régis**, Directeur de l'Agence de Développement Estérel Côte d'Azur  
**ESVAN Véronique**, Directrice Environnement et Foncier Rhône-Méditerranée, CEMEX  
**ORLANDO Delphine**, Société VINCI Autoroute

## Représentants des usagers (/9 organismes confirmés)

23. **CROS Patrick**, Club de plongée CIP Fréjus, représentant du Comité Départemental du Var, Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
24. **D'AGAY Jean**, Directeur du Groupement Forestier de l'Ubac de l'Estérel et de Prabaucou
25. **DALMASSO Christian**, Secrétaire de la Société de Chasse La Fréjussienne
26. **DANCETTE Robert**, Président de l'Association agréée de pêche et des milieux aquatiques « la Gaule de l'Estérel », Vice-Président de la Fédération de Pêche du Var
27. **DAVID René**, Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Var, Fédération Française de Randonnée Pédestre
28. **LACROIX Bruno**, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques, Comité Départemental du Var, Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
29. **LAGARDE Katia**, Elue de l'Association Syndicale Libre Suberaie Varoise, représentante du Comité Régional de la Propriété Forestière PACA et FRANSYLVA 83
30. **LAROCHE Jean-Jacques**, Secrétaire du Comité Communal Feux de Forêts de Fréjus
31. **MILLANELLO Alain**, Secrétaire Général de la Fédération de Chasse du Var

## Représentants des associations de protection de l'environnement

32. **CASTELLI Daniel**, Collectif des usagers "Estérel pour tous" et Club Alpin Français de l'Estérel
33. **DECUGIS Christian**, Président de l'Association du Cantonnement de Pêche du Cap Roux
34. **FERNEZ Pierre**, Président de l'association de Valescure - Fréjus - Saint-Raphaël
35. **LAFFITTE Patrick**, Président TDVN 83 et Avenir Ecologie
36. **LAGARDE Katia**, Administratrice au CRPF et à l'ASL Suberaie varoise
37. **BARDECHE Eric**, Président de l'association Estérel Fishing
38. **POUJOL Jacques**, Président du Rucher Ecole du Var
39. **RUBY Michel**, Président de l'Association de Défense de la Forêt Départementale de Bellevue à Fréjus
40. **SENNIKI Leïla**, Chargée de projets pour l'Association du Cantonnement de Pêche du Cap Roux

Excusés :

**CARON Sébastien**, Responsable conservation et sciences, SOPTOM  
**LAFFARGUE Perrine**, Chargée de missions du Pôle Var, CEN 83  
**LANIER Jean-François**, Directeur de l'association ADEE  
**LE MOAL Jean-Louis**, Président de LACOVAR  
**MAURIN Jean Pierre**, Président de l'association des Amis de la Forêt Domaniale de l'Estérel

## Presse

41. **JORIS Jocelyne**, Journaliste de VAR MATIN